

# Règlement intérieur et Modalités d'Inscriptions 2023-2024 \*

\* Sous réserve de modification au 1 septembre 2023.



## Accueil de loisirs sans hébergement Accueil des enfants scolarisés de 3 à 12 ans.

Espace Virginie DEDIEU et Annexe Les PINS

**Accueil :** 7h30 à 9h00 et 17h00 à 18h30.

### **Fonctionnement :**

- **Mercredis hors vacances scolaires :**  
7h30 à 18h30 journée complète  
7H30-13H30 ½ journée matinée avec repas  
13h30-18h30 ½ journée après-midi sans repas
- **Vacances scolaires :**  
7h30 à 18h30 journée complète.



## Espace Jeunes Accueil de 11 à 17 ans.

Espace Virginie DEDIEU

- **Les vacances scolaires :** 8H30-18H30.  
Fermée les vacances de Fin d'année et la 1ère et 2ème semaine d'août.

- **Service périscolaire collège :** 8H20 à 16H.  
du lundi au vendredi

Les enfants scolarisés en 6<sup>ème</sup> sont accueillis uniquement pendant les vacances scolaires.

## 1. Créer le « Dossier Unique Administratif 2023-2024 »

Dès validation du Dossier Unique Administratif 2023/2024 de votre enfant, vous pourrez effectuer les Inscriptions ALSH ou Espace Jeunes dès le samedi 3 juin 2023 10h et ensuite aux dates informées sur le calendrier annuel d'inscriptions ci-après.

Pour créer un dossier unique administratif rendez-vous sur votre Espace Citoyens :

1. Cliquez sur « Créer une inscription »
2. Sélectionnez « Dossier Unique Administratif 2023/2024 »
3. Déposez les pièces suivantes au format PDF :
  - ✓ Livret de famille (parents et enfants obligatoirement)
  - ✓ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
  - ✓ Attestation CAF
  - ✓ La fiche unique de renseignements
  - ✓ Le carnet de vaccination
  - ✓ L'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 est non obligatoire. Pour une mise à jour de votre tarif veuillez l'envoyer à l'adresse mail [scolaire@boucbelair.fr](mailto:scolaire@boucbelair.fr). Au défaut de présentation le tarif le plus élevé sera appliqué.



**Pour les enfants ayant un PAI, des allergies alimentaires/médicamenteuses ou un traitement en cours, il est indispensable de prendre contact avec la direction de l'ALSH/Espace Jeunes au 06.22.07.43.26**

## 2. Faire une demande d'inscription

Aux dates et heures informées sur le **calendrier annuel d'inscriptions ci-après**, un **bulletin d'inscription** est mis en ligne sur votre Espace Citoyens. Il est à renseigner nominativement **pour chaque enfant**.

Cliquez sur « **Créer une inscription** » et sélectionnez le bulletin de la période souhaitée : **Mercredis hors vacances ou vacances scolaires**.

Pour les familles n'ayant pas d'accès Internet : Un accueil est prévu de 10h à 12h en mairie, le premier jour de l'inscription.

Complétez le bulletin d'inscription et **renseignez les dates de réservation**. Il est obligatoire de **réserver au minimum deux jours pour chaque semaine de vacances**. Tout bulletin sans réservation sera annulé.

**Validation de la demande :** Votre bulletin sera traité dans les 5 jours ouvrés et une réponse sera mentionnée sur votre Espace Citoyens sur « **Echanges à lire** ». En cas d'indisponibilité de place, l'enfant est d'office inscrit sur liste d'attente.

Les demandes au-delà de la période d'inscription seront traitées par l'équipe de direction en fonction des places disponibles.

**Le projet pédagogique** est consultable sur place et l'encadrement des enfants est assuré par des animateurs diplômés selon la législation en vigueur.

## 1. Modifier et/ou annuler vos réservations

Les demandes de modifications s'effectuent **uniquement sur votre Espace Citoyens** rubrique « Mes Réservations » :

- **Pour les vacances Scolaires :** seulement pendant la période d'inscription
- **Pour les Mercredis :** cochez les dates en début de chaque mois selon le rythme choisi.  
Les annulations et/ou réservations peuvent être faites **au plus tard le mercredi de la semaine précédente** au mercredi concerné.

Il convient de noter que 3 absences non justifiées/signalées peuvent entraîner la résiliation de l'engagement.

Pour toute inscription **le dossier unique administratif 2023-2024 de l'enfant doit être déposé au plus tard la veille à l'ouverture des inscriptions**.

Toute annulation hors délai ou absence injustifiée entraîne la facturation des jours réservés. Un remboursement **partiel** de la journée est possible sous présentation d'un justificatif valable dans les huit jours.

## LE CALENDRIER ANNUEL 2023-2024

Vacances Scolaires	Ouverture des inscriptions en ligne à partir de 10h00 Guichet Mairie de 10h à 12h	Remise du dossier avant le* :	Clôture et date limite de modifications des réservations
Automne 2023 Du 23/10 au 03/11	Samedi 23 septembre	22/09/2023	Dimanche 8 octobre
Fin d'Année 2023 Du 25/12 au 05/01/2023	Samedi 25 novembre	24/11/2023	Dimanche 10 décembre
Hiver 2024 Du 26/02 au 08/02	Samedi 27 Janvier	26/01/2024	Dimanche 11 février
Printemps 2024 Du 22/04 au 03/05	Samedi 23 mars	22/03/2024	Dimanche 07 avril
Été 2024 Du 08/07 au 30/08	Samedi 25 mai	24/05/2024	Dimanche 16 juin.

**\*Toute demande sans dossier annuel d'inscription complet sera traitée à la clôture des inscriptions et en fonction des places disponibles.**

Inscriptions pour les Mercredis hors vacances 2024-2025

Le Samedi 01 juin 2024 à partir de 10h00 sur votre Espace Citoyens

Guichet Mairie : de 10h à 12h00 le premier jour d'inscription pour toutes les périodes.

**APPROUVE** la participation des familles selon la grille tarifaire suivante à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

Tranches de revenus	Tarif journée – part famille	Part Commune	Tarif matin et repas – part famille	Part Commune	Tarif après-midi – part famille	Part Commune
QF<460€	7.70€	40.80€	6,00€	23.00€	3,00€	20.40€
460€<QF<610€	11.50€	37.00€	8,00€	21.00€	4,50€	18.90€
610€<QF<800€	13.00€	35.50€	9,00€	20.00€	6,00€	17.40€
800€<QF<1050€	14.30€	34.20€	10,00€	19.00€	6,50€	16.90€
1050€<QF<1500€	14.50€	34.00€	11,00€	18.00€	7,00€	16.40€
QF>1500€ ou HC hébergés	15.00€	33.50€	12,00€	17.00€	9,00€	14.40€
Hors Commune entre 0 et 1500€	25.00€		17.00€		13.25€	
Hors Commune >1500	30.00€		20.50€		20.00€	

**APPROUVE** les tarifs appliqués pour les vacances au centre de loisirs et à l'Espace jeunes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Tranches de revenus	Tarif journée vacances centre de loisirs – participation famille	Participation Commune	Tarif journée vacances Espace Jeunes – participation famille	Participation Commune
QF<460€	7.70€	40.80€	3.80€	28.90€
460€<QF<610€	11.50€	37.00€	4.90€	27.80€
610€<QF<800€	13.00€	35.50€	6.50€	26.20€
800€<QF<1050€	14.30€	34.20€	8.70€	24.00€
1050€<QF<1500€	14.50€	34.00€	9.20€	23.50€
QF>1500€ ou HC hébergés	15.00€	33.50€	9.80€	22.90€
Hors Commune entre 0 et 1500€	25.00€		25.00€	
Hors Commune >1500	30.00€		30.00€	

## LES CONTACTS

### **Coordination Animation**

#### **Service scolaire/enfance/jeunesse**

Place de l'hôtel de ville  
13320 Bouc Bel Air  
04.42.94.93.04

[secretariatanimation@boucbelair.fr](mailto:secretariatanimation@boucbelair.fr)

#### **Espace Virginie Dedieu**

Chemin GABIN / 13320 Bouc Bel Air  
ALSH : 06.22.07.43.26 / Espace Jeunes : 07.57.48.15.64

Accueil de l'enfant, projet pédagogique, PAI, santé ...  
Renseignements, inscriptions, réservations, justificatif d'absence ...

Facturation / Paiement / Attestation

Vos factures sont disponibles le 15 du mois sur votre Espace Citoyens. Le règlement s'effectue par carte bancaire, chèques, espèces et/ou ANCV.\* *Sous réserve de modification au 1 septembre 2023.*